

FORÊT RÉGIONALE DE LA VALLÉE DE LA MARNE

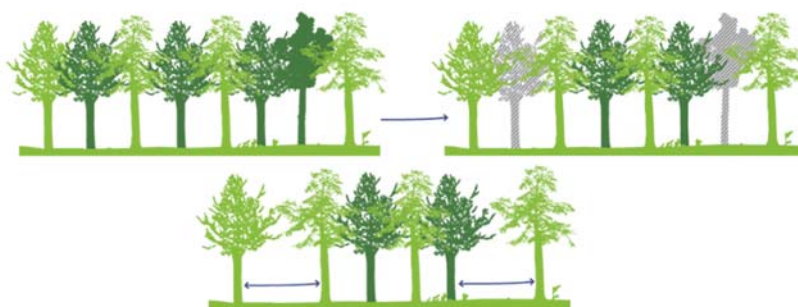
Bois de Brou : travaux forestiers

Pantin, le 13 février 2023

Des travaux sont en cours dans le Bois régional de Brou, aménagé et géré par Île-de-France Nature*. Ils consistent à effectuer des coupes de cloisonnement (parcelle 10 au cœur du massif) et des coupes de régénération (parcelle 24 au sud), comme prévu dans le document d'aménagement forestier (voir encadré). Des panneaux sur place informent le public.

Des « cloisonnements » pour protéger le sol

Les « cloisonnements » sont des cheminements rectilignes et parallèles, dédiés à la circulation des engins forestiers. Pour tracer ces cheminements, des arbres sont retirés à intervalles réguliers : c'est l'objet du chantier qui va avoir lieu. Ces travaux sont réalisés **pour minimiser l'impact du passage des engins sur le sol** (tassement), en les obligeant à n'utiliser que ces cheminements pour circuler dans la forêt. Ces « cloisonnements », parfois confondus avec des chemins de promenade, ne sont implantés qu'une seule fois dans la vie des parcelles.



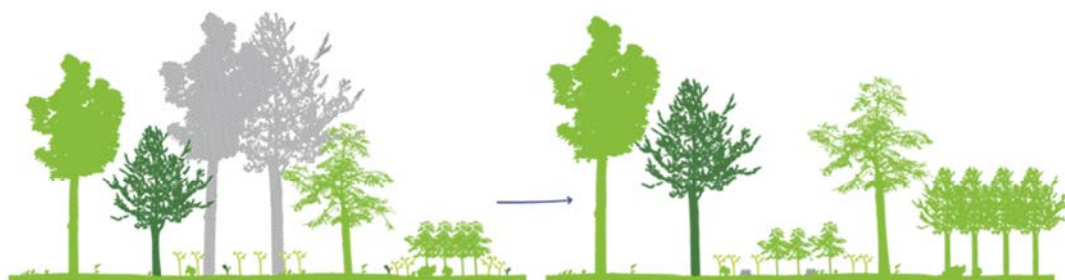
Les cloisonnements : une coupe pour créer l'ouverture de pistes parallèles dans une parcelle.

La régénération des peuplements, pour préparer la forêt de demain

Les coupes de régénération consistent à récolter les arbres matures pour laisser la place aux jeunes semis, futurs arbres de demain. Elles sont mises en œuvre dans le cadre d'un mode de gestion appelé « sylviculture mélangée à couvert continu » ou « futaie irrégulière ».

Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles, à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**, c'est-à-dire que les parcelles ne sont jamais « nues » (sans arbres).

Au contraire, l'objectif est qu'elles comportent à terme, une proportion équilibrée de jeunes semis, d'arbres adultes et de vieux arbres.



La futaie irrégulière : une coupe réalisée tous les 8 ans environ, pour amener progressivement la forêt vers un mélange équilibré d'arbres de différents âges et tailles.

L'Aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'Aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office National des Forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (coupes et travaux) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt. Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Pour le Bois régional de Brou, il est planifié de 2020 à 2039.



**Pour la sécurité de tous,
il est recommandé de se tenir éloignés du chantier pendant les travaux
et après chantier, de ne pas monter sur les bois stockés sur place !**

Île-de-France Nature se tient à votre disposition pour répondre à vos questions :

<https://www.iledefrance-nature.fr/offres-et-accompagnement/nous-contacter/>



Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 45 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature. Pour en savoir plus : www.iledefrance-nature.fr

** Île-de-France Nature est le nouveau nom d'usage de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, établissement public à caractère administratif.*